



Verband Schweizer
Privat Fernsehen
Association Télévisions
Privées Suisses

Communiqué de presse

Association Télévisions Privées Suisses, le 08 mars 2022

**Contre de nouvelles subventions au cinéma par la petite porte, au détriment de la télévision privée suisse
Non à la nouvelle loi sur le cinéma**

La modification de la loi sur le cinéma introduit de nouvelles subventions à la production cinématographique par la petite porte et affaiblit les chaînes de télévision privées en Suisse. Au cours des dernières décennies, la création cinématographique a bénéficié de subventions en hausse massive et est aujourd'hui soutenue à hauteur de 120 millions de francs par an par les impôts et la redevance. L'Association des télévisions privées suisses (ATPS) s'oppose à une nouvelle augmentation sur le dos de ses membres et des consommateurs. Elle recommande aux électeurs de voter NON à la révision de la loi sur le cinéma le 15 mai.

La loi oblige les entreprises privées qui en Suisse proposent des films dans leur programmation ou qui les proposent via des canaux numériques à consacrer chaque année au moins 4 % de leurs recettes brutes à la création cinématographique suisse indépendante ou à payer une taxe de remplacement.

Le Parlement a aménagé cette règle de manière à ce que non seulement les acteurs étrangers passent à la caisse, mais aussi, et c'est nouveau, les chaînes privées suisses. L'affirmation selon laquelle rien ne changerait pour les chaînes de télévision suisses et que l'on se contenterait de mettre les acteurs étrangers sur un pied d'égalité **est fausse et induit les électeurs en erreur**. En cas d'acceptation de cette loi de subventions, des sommes considérables seraient désormais dues par les chaînes de télévision suisses aux cinéastes indépendants ou devraient être versées à l'Office fédéral de la culture. Ce qui est particulièrement dévastateur, c'est que même les années de perte opérationnelle, les chaînes devraient céder 4% de leurs recettes brutes à la création cinématographique indépendante. Cela menacerait directement l'existence des chaînes. Autre dommage collatéral de la loi : le développement d'alternatives suisses de streaming - comme le service de streaming "oneplus", financé par des fonds privés et lancé en novembre 2021 - serait compromis.

VSPF | ATPS
Verband Schweizer
Privatfernsehen
Thurgauerstrasse 80
CH-8050 Zürich

info@vspf.ch



Verband Schweizer Privat Fernsehen
Association Télévisions Privées Suisses

Une niche fortement subventionnée profite, les chaînes de télévision privées suisses sont affaiblies

La chaîne privée la plus populaire de Suisse, 3+, ne pourrait justement pas faire prendre en compte les contenus de programmes qu'elle produit avec ses propres collaborateurs. En contrepartie, elle devrait soutenir les cinéastes dits "indépendants", qui tournent généralement des productions de niche à faible audience. Dans le cas contraire, une pénalité fiscale (= taxe de remplacement) serait due. Cet argent manquera alors pour ses propres projets audiovisuels suisses qui attirent le public. Cela signifie des suppressions d'emplois en Suisse et un affaiblissement général des acteurs privés - en plus d'un gonflement de la bureaucratie. C'est une occasion manquée pour la Suisse d'exploiter la force des chaînes de télévision suisses à travers leurs propres productions.

Les 120 millions de francs actuels par an pour le cinéma suisse sont suffisants

Le cinéma suisse est déjà généreusement soutenu : Les contribuables et les payeurs de taxes subventionnent la création cinématographique suisse à hauteur de 120 millions de francs par an. En termes de subventions par habitant, la Suisse se situe donc déjà dans le groupe de tête au niveau international. Par ailleurs, en 2019 (l'année précédant la pandémie), on ne comptait en moyenne que 2600 entrées en salle par film suisse, ce qui représente une subvention de 140 francs pour chaque entrée en salle. La demande sur les plateformes en ligne est également extrêmement faible. L'obligation d'investissement de 4 % prévue dans la nouvelle loi sur le cinéma pour les chaînes de télévision privées et les plateformes de streaming injecterait 20 à 30 millions de francs supplémentaires dans la branche cinématographique suisse. 25 % de subventions supplémentaires pour des films qui - à part quelques exceptions réjouissantes - n'intéressent qu'un public d'amateurs, c'est trop.

Il est également faux et trompeur d'affirmer que l'obligation d'investir est une pratique courante en Europe. Avec une obligation de 4 % des recettes brutes ou une taxe de remplacement, la Suisse ferait partie du peloton de tête européen avec la France, l'Italie et l'Espagne. 90 % des pays européens n'ont pas d'obligation d'investissement ou une obligation inférieure. La situation est similaire pour la taxe de remplacement : deux tiers des pays ne connaissent pas de taxe de remplacement pour le streaming/la VOD et les chaînes de télévision.

Ni la place cinématographique ni la « suissitude » ne sont renforcées

Enfin, la nouvelle loi sur le cinéma ne renforce ni la place cinématographique ni la « suissitude » : seule la branche de niche des cinéastes indépendants, déjà fortement subventionnée aujourd'hui, est renforcée, tandis que les chaînes de télévision privées suisses qui produisent également des films sont affaiblies. De plus, les subventions suisses ne signifient pas forcément création de valeur en Suisse. La seule condition pour bénéficier de l'aide est que les cinéastes habitent en Suisse et ne soient pas employés par une chaîne de télévision ou une plateforme de streaming. Le fait - fréquent - qu'un film soit tourné à l'étranger et avec des acteurs étrangers, qu'il y crée des emplois ou qu'il traite d'un sujet qui ne concerne pas du tout la Suisse ne joue aucun rôle.

VSPF | ATPS
Verband Schweizer
Privatfernsehen
Thurgauerstrasse 80
CH-8050 Zürich

info@vspf.ch



Verband Schweizer
Privatfernsehen
Association Télévisions
Privées Suisses

Contact pour de plus amples informations :

- Roger Elsener | Président de l'ATPS via Michelle Wetzel, assistante info@vspf.ch | Direct +41 44 233 35 10
- Anne Peigné de Beaucé | Directrice de l'ATPS
anne.peigne@vspf.ch | +41 76 443 78 35

L'ATPS défend les intérêts des chaînes de télévision privées suisses sans concession ni quote-part de la redevance, qui s'adressent à un public suisse national et sont financées par la publicité. CH Media et Seven.One Entertainment Group sont membres ordinaires, RTL Deutschland devient membre associé. L'association, active depuis 2022, comprend donc les chaînes 3+, 4+, 5+, 6+, Nick/7+, TV24, TV25, S1, SAT.1, ProSieben, Kabel Eins, sixx, SAT.1 Gold, ProSieben MAXX, Puls 8, RTL, VOX, n-tv, NITRO et Super RTL.

VSPF | ATPS
Verband Schweizer
Privatfernsehen
Thurgauerstrasse 80
CH-8050 Zürich

info@vspf.ch